



PROTECTION JURIDIQUE et PATRIMOINE

Les nouvelles mesures issues de la loi du 5 mars 2007 et ses décrets

Samedi 17 octobre 2009

Entrée Gratuite

Auditorium de l'hôtel de ville d'Argenteuil

12-14 bd Léon Feix – 95100 Argenteuil

Gare SNCF – RER C

RATP 161 – Rbus : 2-4-514b-9

8H45 **Accueil des participants**

9h00- 9h15 **Présentation du colloque**
*Madame Gisèle Sérafin, Parent,
Présidente adjointe Udapei du Val d'Oise*

Les mesures de protection juridique

9h15 **A qui s'adresse une mesure de protection juridique ?**
*Monsieur Jacques Roiland, parent,
Président de l'Association Tutélaire des Yvelines, représentant des
associations tutélaires d'Ile-de-France à Unapei*

9h30 **Les différentes mesures de protection juridique :**
Quelles sont-elles ? A quoi servent-elles ? Qui les demande ?
Le Certificat médical ? L'entretien avec le juge ?
*Monsieur Thierry Castagnet, Juge des Tutelles
du Tribunal d'Instance de Gonesse*

10h30 **Qui peut-être tuteur, curateur ? Quelles sont ses obligations ?**
Charte de bonnes pratiques, organisme ou famille, pourquoi l'un et pas
l'autre ? Les nouvelles obligations du code civil, ...
*Monsieur Pascal Arribe, Directeur
ATIVO – association tutélaire du Val d'Oise*

Débat avec la salle – réponses aux questions

Les mandats successoraux

11h15 **Succession et personne handicapée, les nouveaux mandats.**
*Maître Florence Beauchais, Notaire à Argenteuil
Chambre interdépartementale des Notaires de Versailles*

Débat avec la salle – réponses aux questions

12h30 **Conclusion**
Monsieur Philippe Doucet, Maire de la Ville d'Argenteuil